



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

Aux contribuables de la Municipalité

**AVIS PUBLIC DE PROMULGATION**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté lors d'une séance tenue le 5 juillet 2022, le Règlement numéro 10-22 concernant l'installation et l'utilisation des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées sur le territoire de la municipalité;

QU'un avis public a été affiché le 8 juin 2022;

QU'avis de motion du présent règlement a été donné le 7 juin 2022;

QU'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du 7 juin 2022;

QUE le présent règlement a été adopté à la séance de conseil du 5 juillet 2022;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gabriel-Lalemant, ce 6 juillet 2022.

---

Micheline Lavoie  
Greffière-trésorière adjointe

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement no 10-22 au bureau municipal situé au 12, avenue des Érables, Saint-Gabriel-Lalemant, ainsi que sur le site Internet de la municipalité, au [saintgabriellalemant.qc.ca](http://saintgabriellalemant.qc.ca), en date du 6 juillet 2022.

---

Micheline Lavoie  
Greffière-trésorière adjointe